

Burkina Faso : Yves Rocher licencieur

Le groupe Yves Rocher, multinationale de la cosmétique, ne fait pas dans la philanthropie. Il exploite une main-d'oeuvre à bon marché notamment au travers de ses filiales implantées en Afrique. Mais quand les ouvrières relèvent la tête, le groupe met tout simplement la clef sous la porte.

C'est ce qui vient d'arriver aux 133 ouvrières burkinabées de "La Gacilienne", filiale du groupe Rocher installée dans la banlieue de Ouagadougou, au Burkina Faso. Elles ont toutes été licenciées sans autre forme de procès. Leur faute? Avoir revendiqué le respect de leur dignité, de meilleures conditions de travail et des salaires corrects.

Les ouvrières étaient installées dans un hangar sans aération et mal éclairé. Elles devaient travailler près de 10 heures par jour, assises sur des bancs, les unes serrées aux autres. Pas question de parler ni de bâiller, encore moins de s'étirer, de se lever ou de se dégourdir les jambes sous peine de se voir retirer une demi-journée de salaire. En saison sèche, les températures s'élevaient à plus de 45° à l'ombre! En cas de retard, la sanction tombait immédiatement: une mise à pied pouvant aller de sept à dix jours. Pas question non plus pour Yves Rocher et sa filiale de prendre en compte le droit des femmes aux congés maternité ou la prise en charge des heures d'allaitement. Les visites médicales n'existaient tout simplement pas. Les cadences de travail étaient infernales. Ainsi les ouvrières devaient souvent faire en deux mois la production qui était exigée auparavant en six. Payées à l'heure et non au mois, contrairement à la loi locale, les ouvrières étaient souvent mises au chômage technique sans rémunération. Il leur était versé en moyenne 15 euros par mois! Soit le tiers du salaire local!

Suite de l'article : <http://www.lutte-ouvriere-journal.org>

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le mercredi 30 novembre 2005

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/5882-burkina-faso-yves-rocher-licencieur.html>